



Père Ceyrac Paulx
École Père Ceyrac
4 rue des Babinères 44270 PAULX

Nom Prénom aîné :

Classe 26/27 :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2026/2027

A compléter et à retourner au plus tard pour **le 15 juin 2026**

Merci de vérifier les données sur la colonne de gauche (Année 25/26) et d'apporter vos modifications éventuelles sur la colonne de droite (Année 26/27) et cochez la contribution ainsi que le mode de règlement choisis pour l'année 26/27

Année 2025/2026 (Ne rien remplir dans cette colonne)	Année 2026/2027 (à compléter)
<u>Responsable légal</u> Nom Prénom : Adresse : CP Ville : Facturation : Tarif contribution choisi : Mode de règlement Assurance : <u>Coreponsable légal</u> Nom Prénom : Adresse : CP, Ville : Facturation : Mode de règlement choisi:	<u>Responsable légal</u> Nom Prénom Adresse CP Ville : Facturation : % ☐ Assurance de l'école* ☐ Assurance propre* <u>Mode de règlement</u> ☐ chèque en 1 fois à remettre avec cette fiche et débité vers le 7 octobre 2026 à l'ordre de l'Ogec Père Ceyrac ☐ prélèvement en 10 fois le 7 (d'octobre 26 à juillet 27) <u>Coreponsable légal</u> Nom Prénom: Adresse CP, Ville : Facturation : % <u>Mode de règlement</u> ☐ chèque en 1 fois à remettre avec cette fiche et débité vers le 7 octobre 2026 à l'ordre de l'Ogec Père Ceyrac ☐ prélèvement en 10 fois le 7 (d'octobre 26 à juillet 27) * cf Paragraphe Assurance contrat financier

Enfant(s) scolarisé(s) en 26/27

Nom de l'enfant:	Prénom:	Classe:
Nom de l'enfant:	Prénom:	Classe:
Nom de l'enfant:	Prénom:	Classe:

Informations importantes :

Si vous souhaitez continuer en prélèvement : ☐ RIB identique à mai 2026 ☐ Changement de RIB

Si vous souhaitez mettre en place le prélèvement ou si vous avez changé de RIB: **merci de bien vouloir remplir le mandat de prélèvement au verso et de joindre un RIB**

Contribution des familles pour l'année scolaire 2026/2027 :

Cochez la contribution dont vous faites partie à gauche ci-dessous merci de joindre le justificatif :

	Quotient Familial	Montant de la Contribution des Familles
	De 0 à 800	310 € par an et par élève
	De 801 à 1 300	320 € par an et par élève
	De 1 301 à 1 500	330 € par an et par élève
	De +1 501	340 € par an et par élève

Remise de 10 % par an pour le 3^{ème} enfant et le suivant

Pour une arrivée en cours d'année, le montant de la contribution sera calculée au prorata des mois présents

Contribution de solidarité

Les parents qui le souhaitent peuvent apporter une contribution volontaire en soutien pour aider à la réalisation de projets divers. Un appel à une contribution de solidarité est lancé auprès des familles qui le peuvent. ☐ Oui, je souhaite faire une contribution de solidarité (merci de cocher le montant) :

☐ 10€ ☐ 20 € ☐ Non

Le : / / Signature des responsables légaux :

